

À Montreuil, le mercredi 13 juillet 2022

CARREFOUR condamné une deuxième fois par le tribunal judiciaire

Le tribunal judiciaire d'Evry, sur saisine de la CGT, vient de condamner une nouvelle fois Carrefour, pour non-respect de l'ordonnance du 20 novembre 2020.

Cette ordonnance enjoignait Carrefour à suspendre la mise en œuvre du Projet TOP, qui constitue un véritable projet de régression sociale, et d'atteinte à la santé et la sécurité des travailleurs.

Carrefour s'est estimé suffisamment puissant, qui plus est avec l'appui du gouvernement, pour faire fi de la décision, et a persisté dans la mise en œuvre de son projet.

Avec près de 4000 infractions constatées, le tribunal vient une nouvelle fois de donner raison à la CGT, qui n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences dramatiques sur les travailleurs que porte ce projet, notamment au sujet des risques psycho-sociaux. L'unique objectif est la rentabilité maximum de l'entreprise, au détriment de tout le reste.

La Fédération CGT Commerce et Services et la CGT Carrefour se félicitent de cette décision qui rappelle que le profit ne passera jamais avant la santé et la sécurité des travailleurs.

La Fédération CGT Commerce et Services et la CGT Carrefour exigent l'abandon définitif du projet TOP.

Contacts presse	
Patrick Ait-Aissa DSN Hypermarchés Tél : 06 14 72 37 33	Amar LAGHA Secrétaire Général Tél : 06 74 29 01 51